



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 28

Le 10 octobre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
04.10.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivée à 18h40), Gilbert MEUDEC (arrivé à 18h30) qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Karine BLEAS.

N° D_2024-10-10-23

Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « PROJETS COMMUNAUX A PORTEE INTERCOMMUNALE » AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Vu l'avis favorable de la commission en date du 2 octobre 2024 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;

Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;

Par délibération du 25 juin 2024, à travers le règlement d'application des fonds de concours aux communes, la CCPL a mis en place un fonds de concours « projet communal à portée intercommunale » dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2024-2026.

L'assiette des dépenses éligibles à ce fonds de concours comprend le montant hors taxes des travaux, ainsi que le montant hors taxes des dépenses de maîtrise d'ouvrage (contrôle technique, coordination, sécurité, etc.) et d'ingénierie (maîtrise d'œuvre, etc.).

Dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité 2024-2026 approuvé à l'échelle de la CCPL, il est proposé la sollicitation d'un fonds de concours « projet communal à portée intercommunale » d'un montant de 50 000 euros pour le projet de restructuration des équipements d'athlétisme du site de Tiez-Névez.

Présentation du projet

La Ville de Landivisiau dispose d'un complexe sportif à Tiez Nevez, site dédié au sport, qui offre aux habitants une multitude d'activités praticables au sein d'un seul lieu (football, basket-ball, tennis, athlétisme...). Elle a souhaité mettre en œuvre un projet global de réhabilitation des infrastructures sportives de ce complexe en prenant en compte les besoins en termes de pratique sportive encadrée/normée et libre.

Le projet prévoit notamment la restructuration complète des équipements liés à la pratique de l'athlétisme :

Niveau de classement visé : Régional complet selon le référentiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

Travaux prévus :

* Ateliers d'athlétisme (y compris terrassements, infrastructures et revêtements)

Ajout d'un couloir supplémentaire sur la ligne droite

Déplacement de l'atelier de saut en longueur au-delà du 6ème couloir à l'est (transformation en pelouse naturelle de la surface existante) ;

Demi-lune nord: rivière de steeple, lancer de javelot et saut à la perche ;

Demi-lune sud : lancer de poids sur revêtement stabilisé, saut en hauteur, lancer de javelot ;

Déplacement de la cage de lancer sur le terrain de football annexe.

* Courses

Ligne droite : 8 couloirs ;

Anneau : 6 couloirs,

Tour de chronométrie couverte

→ Largeur des couloirs : 1,22 m ;

Longueur de la ligne droite : 140 mètres ;

Rivière de steeple avec bouche d'arrosage pour remplissage et vidange connectée au réseau EP créé dans les dégagements du terrain de football ;

* Sauts

Saut en hauteur : une aire de pratique avec un sautoir 5x3 m et un garage de protection ;

Saut à la perche : une aire de pratique à double sens avec un sautoir 7x5 m et un garage de protection (déplacement du sautoir selon les vents) ;

Saut en longueur et triple saut : une aire de pratique à double sens avec deux couloirs et deux bacs de réception (course d'élan selon les vents).

* Lancers

Javelot : une piste d'élan de 30 m par demi-lune (nord et sud), zone de réception des javelots sur le terrain de football central ;

Poids : une aire de pratique avec un cercle de lancer dans la demi-lune sud, zone de réception des poids sur une zone dédiée en sable stabilisé ;

Marteau et disque : cage de lancer mixte à proximité du terrain de football annexe, zone de réception des marteaux et disques sur le terrain de football.

* Type de revêtement proposé : imperméable coulé en place

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes (hors fonds de concours)	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux Equipements Dépenses de maîtrise d'œuvre	1 182 500 €	ETAT – DETR 2024	120 000 €
Total dépenses	1 182 500 €	Total recettes	120 000 €

Montant restant à financer	1 062 500 €
-----------------------------------	-------------

Fonds de concours CCPL sollicité	50 000 €
Soit du total projet	4.23 %

Montant à la charge de la commune	1 012 500 €
Soit du total projet	85.62 %

Calendrier prévisionnel

Programmation pluriannuelle en plusieurs tranches – démarrage : 1^{er} semestre 2025
Fin des travaux : 1^{er} semestre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- demande à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau l'attribution d'un fonds de concours « projets communaux à portée intercommunale » dans le cadre du pacte financier 2024-2026 pour le projet de restructuration des équipements d'athlétisme du site de Tiez-Névez d'un montant de 50 000 €,
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération :
 - Montant opération (€ HT) : 1 182 500 €
 - Subvention(s) : 170 000 €
 - Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 1 012 500 €
 - Fonds de concours CCPL sollicité : 50 000 €

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 10 octobre 2024

Le Maire,
Laurence CLAISSÉ

